

développement et civilisations



www.lebret-irfed.org

N° 344 juin 2006

foi et développement

Éditorial

Des mots pour le dire

Droits de l'homme ou droits humains ? A Genève où le Conseil des droits de l'homme des Nations unies vient de prendre ses fonctions, la polémique bat son plein. Avec, pour argument, la nécessité de faire place dans le vocabulaire des libertés aux droits des femmes et, au delà, aux droits économiques et sociaux.

Ce débat, qui n'est pas tranché, est contenu tout entier dans l'article de Marieme Helie Lucas. Car son intervention est un cri : sans véritable mobilisation, sans prise en compte des atteintes contre les femmes au sein des familles, des entreprises ou des tribus, à la faveur de motifs religieux ou culturels fallacieux, l'intolérable inégalité des sexes devant les bourreaux va se perpétuer.

Le cri de l'auteur, focalisé sur les abus perpétrés en Algérie et, plus largement, par les groupes islamiques, doit être lu, non comme un exposé mais comme un acte militant de dénonciation. Et il atteint en cela son objectif.

Oui, une focalisation exclusive sur les crimes des États est trompeuse. Oui, les femmes sont en danger dans de nombreux pays en raison de lois discriminatoires et d'instances religieuses indifférentes ou pis, complices. Comme cela est le cas depuis vingt ans au Canada, il est temps que notre vocabulaire prenne en compte ces menaces. En substituant à la notion de droits de l'homme celle, plus paritaire, de droits de la personne.

Richard Werty
richard.werty@lebret-irfed.org

Droits humains
- Femmes
Attention
Nécess. 52e Comité

Femmes en lutte: un combat « révolutionnaire »

par Marieme Helie Lucas*

Depuis environ vingt ans les organisations des droits de l'homme cherchent à inclure les droits des femmes dans leur mandat. C'est ainsi que la violence domestique, commise par des acteurs non étatiques, est maintenant prise en compte. Mais il est une question qu'il faut traiter de façon urgente : celle des acteurs non étatiques politiques quand ils attaquent les femmes défenseuses des droits humains.

Depuis la création des organisations des droits humains il y a une cinquantaine d'années, le monde a changé. Les guerres dans le monde d'aujourd'hui sont rarement le fait d'armées régulières engageant deux nations. La plupart des conflits armés impliquent soit deux acteurs non étatiques, soit un État et un acteur non étatique qui se battent pour le contrôle du pouvoir. Bien souvent la population, qu'elle prenne ou non partie pour l'un des camps, est prise en otage. Terroriser la population est devenu une arme de guerre. C'est pourquoi, en Algérie, durant le conflit qui a opposé pendant trois décennies l'État aux forces intégristes et aux Groupes islamiques armés (GIA), on a inventé un nouveau concept : celui de « guerre contre les civils » au lieu de « guerre civile ».

Les femmes, cibles privilégiées du terrorisme

On estime que la « guerre contre les civils » en Algérie a fait entre 150 000 et 200 000 victimes pendant la décennie 90, beaucoup d'entre elles du fait

des groupes armés intégristes. Or dans ce type de conflit, les femmes ont été en première ligne les cibles privilégiées de la violence terroriste. Alors que la plupart des hommes attaqués par les intégristes l'étaient pour leur défense des droits humains, les femmes furent attaquées aussi bien en tant que défenseuses des droits humains qu'en tant que femmes. Elles ont été menacées, torturées, mutilées, violées, brûlées, tuées, enlevées et forcées à l'esclavage domestique et sexuel au sein des maquis des GIA.

Elles ont en fait été confrontées à un véritable « fémicide » : les groupes armés intégristes annonçaient à l'avance, par voie de « communiqués » ainsi que par des affiches postées aux portes des mosquées lors des grands rassemblements de fidèles pour la prière du vendredi, quelle catégorie de citoyen serait leur prochaine cible : ce furent d'abord les intellectuels, les artistes, les journalistes, les étrangers, jusqu'à ce qu'un jour la catégorie visée soit les femmes. Et les femmes ont été prises à

* Marieme Helie Lucas est algérienne, sociologue et psychothérapeute, elle est l'une des fondatrices de Femmes sous lois musulmanes, un réseau international de solidarité qui défend les droits des femmes dans les contextes musulmans. Cet article est extrait d'une intervention donnée à la Conférence internationale sur les Femmes défenseuses des droits humains (International Consultation of Women Human Rights Defenders) à Colombo (Sri Lanka) en novembre 2005 et fera l'objet d'une publication dans son intégralité par les organisateurs.

partie quels que soient leur statut social, leur profession, leur foi religieuse, leur code vestimentaire. Elles ont été persécutées pour l'unique raison qu'elles étaient des femmes qui, s'opposant aux ordres des intégristes, exerçaient leur droits fondamentaux.

Généralement, lorsque les organisations des droits de l'homme se préoccupent de la défense des femmes militant pour leurs propres droits, elles ne prêtent attention qu'à la responsabilité des États. Lorsqu'elles ne peuvent ignorer les crimes commis par des acteurs non étatiques, elles utilisent le concept de *due diligence*¹ (la diligence nécessaire) qui exige de l'État et de lui seul qu'il assure la protection des citoyens.

En jetant un simple coup d'œil sur les rapports annuels des principales organisations des droits humains, on constate en effet qu'une polarisation totale sur la responsabilité de l'État et les violations commises par lui, induit la quasi invisibilité des victimes des acteurs intégristes non étatiques.

De fait, parmi les victimes des intégristes armés on dénombre beaucoup de femmes, alors qu'on en trouve moins parmi les victimes de la répression d'État. Par voie de conséquence, très peu de femmes ont reçu un quelconque soutien des organisations des droits humains tandis que les intégristes victimes de la répression de l'État, majoritairement des hommes, ont bénéficié de tout leur appui. C'est dire qu'un déséquilibre a été ainsi créé entre hommes et femmes, qu'ils soient victimes de violations de leurs droits ou défenseurs de ces droits. Les femmes, aussi bien victimes que défenseurs, ont été ainsi occultées. En outre bien des femmes défenseurs n'ont même pas été reconnues comme victimes.

Dans les cas, rares au demeurant, où une poignée d'entre celles qui avaient subi les attaques des intégristes armés furent soutenues par les organisations des droits humains, ce fut en

tant que victimes, presque jamais en tant que défenseurs. Les femmes défenseurs des droits humains ont été très largement ignorées. Leur persécution par des acteurs non étatiques intégristes, dont le but était de les punir pour avoir exercé leurs droits fondamentaux, ne fut pas reconnue comme une violation des droits humains des défenseurs.

Durant ces terribles années, toutes les femmes qui ont décidé, malgré les injonctions intégristes, d'exercer leurs droits fondamentaux, c'est-à-dire, par exemple, d'envoyer leurs enfants à l'école publique, de sortir de leurs maisons, d'aller au travail ou de sortir tête nue, n'ont pas été seulement des victimes de la barbarie mais elles ont aussi été des femmes défenseurs des droits humains. Elles devraient être reconnues et honorées comme telles par la communauté internationale.

Des victimes absentes de la scène

Autre conséquence de la focalisation exclusive des organisations des droits humains sur la responsabilité de l'État : les acteurs politiques non étatiques sont exclusivement présentés comme des victimes de la répression de l'État, mais leur responsabilité en tant que violateurs des droits est minimisée. S'il est indéniable que les droits humains des intégristes armés doivent être protégés - y compris leur droit à un procès équitable - contre la torture et la détention arbitraire, etc.... il devrait être tout aussi évident que les droits de leurs victimes également doivent être protégés. Et en outre, en tant que violateurs, les intégristes armés doivent être poursuivis.

Ce n'est pas ce qui s'est passé dans le cas de l'Algérie. Pendant plus

d'une décennie de massacres et de meurtres commis par les GIA, les organisations des droits humains ont persisté à inviter les représentants des intégristes armés et leurs supporters, et eux seuls, à leurs rassemblements, campagnes, tables rondes et conférences. Mais les victimes des intégristes, elles, ont été tout simplement absentes de la scène.

De nombreux rapports de différentes organisations de droits humains sur la violence en Algérie, n'ont eu pour

Parmi les victimes des intégristes armés on dénombre beaucoup de femmes, alors qu'on en trouve moins parmi les victimes de la répression d'Etat.

source que l'information fournie par ceux qui soutenaient les intégristes, déguisés en défenseurs universels des droits humains. Nos efforts, en tant que femmes défenseurs des droits humains, pour faire se rencontrer les victimes des acteurs non étatiques intégristes et les équipes

d'investigation des organisations internationales de droits humains qui enquêtaient en Algérie, ont eu peu de succès. Les équipes d'investigation se contentaient de centrer leurs rapports sur les victimes de la répression d'État. Quand des rencontres ont effectivement eu lieu, l'information accumulée à ces occasions ne fut pas rendue publique dans les rapports partiels et partiels qui furent publiés par la suite.

Lors du Sommet des Défenseurs des droits de l'homme qui s'est tenu à Paris en 1998, plusieurs organisations internationales des droits humains ont organisé collectivement un lâcher de ballons pour les disparus d'Algérie : 300 ballons blancs portant chacun le nom d'une personne disparue. Toutefois, le tract distribué aux participants internationaux du Sommet spécifiait que ceux dont on célébrait ainsi le souvenir avaient disparu du fait de la répression de l'État - police ou armée. En dépit de notre demande de modification du texte diffusé, de façon à inclure tous les disparus, aucun changement n'a été apporté ni dans la rédaction du tract ni dans le déroulement de la cérémonie. De même, l'association des Familles de disparus qui regroupe les familles de ceux qui ont disparu aux mains de l'État, était officiellement invitée au Sommet. En revanche, l'association des Familles des victimes regroupant les familles des disparus aux mains des forces intégristes non étatiques

La nécessité de stratégies globales

À la Conférence internationale des défenseurs des droits humains des femmes, qui s'est tenue au Sri Lanka en novembre 2005, diverses organisations et personnalités ont reconnu la contribution significative des femmes militantes à la promotion des droits humains en général et les risques sérieux auxquels elles s'exposent (meurtres, enlèvements, viols, disparitions, agressions). Deux décisions prises en 2005 par le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sont venues souligner la nécessité de combattre les violences contre les femmes en mettant en œuvre des stratégies globales.

n'a pas été invitée.

Cette division des victimes est l'une des conséquences les plus graves de l'intérêt exclusif porté à la responsabilité de l'État. Elle aboutit à une sorte de « privatisation » des droits : les droits d'une catégorie de victimes ne sont plus défendus que par ceux qui ont souffert des mêmes abus commis par les mêmes criminels, alors que les droits d'une autre catégorie de victimes doivent être défendus exclusivement par des victimes de la même catégorie. Comme s'il n'était pas du ressort de tous les citoyens de défendre les victimes quel-les qu'elles soient.

Les groupes armés intégristes, puisque traités en victimes, sont devenus des partenaires tout à fait acceptables et ont reçu un maximum de soutien et de visibilité. Par ce biais, ils bénéficient aussi d'une plateforme politique dont ils se sont servi pour propager leurs vues. Et par extension, leur idéologie aussi, diplomatiquement présentée par des « modérés » sous couleur de droits des minorités ou de droits à la différence. Au cours de ce processus, les intégristes ont parfaitement maîtrisé l'art de coopter et manipuler les concepts et les valeurs des droits humains. C'est maintenant au nom des droits humains qu'ils propagent leurs vues politiques et qu'ils ont amené la communauté internationale des droits humains à contempler en silence l'érosion des droits humains en général et des droits des femmes en particulier dont ils se rendent coupables.

Il nous faut en conséquence atti-

rer l'attention sur le dangereux continuum de violations commises par les acteurs intégristes non étatiques, tel qu'il s'illustre dans le cas de l'Algérie: Dans un premier temps, les intégristes sont identifiés en tant que victimes parce qu'ils ont été persécutés par l'État. Mais leur double identité - victime mais aussi violateur - n'est pas prise en compte. Dans un deuxième temps, en tant que victimes, on leur accorde un soutien qui est refusé à leurs propres victimes, par exemple le droit d'asile dans différents pays d'Europe, alors que ceux qu'ils persécutaient et assassinaient n'ont pu en bénéficier puisqu'ils n'étaient pas victimes de l'État. Enfin, ils ont

bénéficié d'une visibilité qu'ils ont utilisée pour propager leurs analyses politiques et ils sont ainsi devenus les interlocuteurs privilégiés de toute discussion sur la violence en Algérie et sur les droits religieux.

Les droits des femmes occupent la dernière place

Les organisations des droits humains répètent à l'envi qu'elles ne font pas de politique et que leur mandat est exclusivement de dénoncer les violations des droits humains. Mais comment protéger les droits humains lorsque montent au pouvoir des forces politiques qui déclarent ouvertement vouloir réduire, au nom de leurs droits religieux, les droits de ceux qui croient en d'autres religions ou qui n'ont aucune religion, ainsi que les droits des femmes? Il s'ensuit une sorte de hiérarchie des droits dans lesquels les droits des femmes oc-

cupent la dernière place, après les droits religieux et après les droits des minorités.

Comment protéger les droits humains quand montent au pouvoir des forces politiques dont le but déclaré est de mettre fin à la démocratie (conçue comme société régie par des lois élaborées par le peuple, pouvant donc être changées par la volonté du peuple), pour la remplacer par une théocratie (conçue comme société régie par la Loi de Dieu - version intégriste - qui par définition est immuable et intemporelle)?

Comment ignorer les conséquences du dédain réitéré des organisations de droits humains pour les violations commises par les acteurs politiques non étatiques? Pourtant, nous avons maintenant suffisamment d'exemples historiques sur le fait que ce dédain a été un instrument dans la chute des régimes - certes loin de satisfaire aux critères des droits humains - et subéquemment dans la montée au pouvoir de régimes qui ont éradiqué totalement le peu de droits humains qui subsistait encore sous le régime précédent.

On peut voir aujourd'hui en Irak les conséquences de la focalisation exclusive accordée aux violations des droits humains commises par l'État, focalisation qui a mené à la prise du pouvoir par des acteurs non étatiques intégristes. C'est au nom de la démocratie que les femmes irakiennes, autrefois plus libres et plus éduquées que les autres femmes du Moyen Orient, sont aujourd'hui terrorisées sous la botte de partis religieux qui ont remplacé le précédent régime autoritaire. Il se serait produit la même chose en Algérie si les femmes ne s'étaient pas si fortement opposées aux organisations des droits

Mobiliser l'opinion publique contre la violence

Il ne faut jamais oublier que ce que l'on appelle « terrorisme » est souvent une forme de réaction d'un groupe faible contre l'oppression d'un groupe plus fort jouissant le plus souvent du pouvoir étatique. C'est en ce sens que le terrorisme a été qualifié de « canon du pauvre ». Mais la lutte contre l'oppression ne justifie en rien une quelconque forme de violence.

Il ne faut pas non plus oublier de condamner la violence exercée par des acteurs étatiques contre des populations civiles. Mais il est clair qu'il faut, dans la conjoncture actuelle, focaliser l'attention et mobiliser l'opinion publique contre les violences commises par des acteurs non étatiques qui sont majoritairement responsables des violences contre les populations civiles.

Parce qu'ils ne sont pas soumis au minimum de

contraintes juridiques que pourraient avoir certains acteurs étatiques, les acteurs non étatiques sont souvent pires que les acteurs étatiques dans les divers types de violences qu'ils exercent, en particulier à l'encontre des femmes.

Même si ces violences sont « justifiées » par le fait que ces acteurs se battent contre des régimes despotiques et corrompus, il faut s'élever systématiquement contre tous types de violence débridée exercée contre les populations civiles en général - et féminines en particulier - par les acteurs non étatiques, car l'histoire contemporaine récente ne manque pas d'exemples montrant que, quand ils arrivent au pouvoir, ces acteurs peuvent avoir des comportements plus répressifs que les régimes abattus.

Boutros Labaki
lides@sodetel.net.lb

partie quels que soient leur statut social, leur profession, leur foi religieuse, leur code vestimentaire. Elles ont été persécutées pour l'unique raison qu'elles étaient des femmes qui, s'opposant aux ordres des intégristes, exerçaient leur droits fondamentaux.

Généralement, lorsque les organisations des droits de l'homme se préoccupent de la défense des femmes militant pour leurs propres droits, elles ne prêtent attention qu'à la responsabilité des États. Lorsqu'elles ne peuvent ignorer les crimes commis par des acteurs non étatiques, elles utilisent le concept de *due diligence*¹ (la diligence nécessaire) qui exige de l'État et de lui seul qu'il assure la protection des citoyens.

En jetant un simple coup d'œil sur les rapports annuels des principales organisations des droits humains, on constate en effet qu'une polarisation totale sur la responsabilité de l'État et les violations commises par lui, induit la quasi invisibilité des victimes des acteurs intégristes non étatiques.

De fait, parmi les victimes des intégristes armés on dénombre beaucoup de femmes, alors qu'on en trouve moins parmi les victimes de la répression d'État. Par voie de conséquence, très peu de femmes ont reçu un quelconque soutien des organisations des droits humains tandis que les intégristes victimes de la répression de l'État, majoritairement des hommes, ont bénéficié de tout leur appui. C'est dire qu'un déséquilibre a été ainsi créé entre hommes et femmes, qu'ils soient victimes de violations de leurs droits ou défenseurs de ces droits. Les femmes, aussi bien victimes que défenseurs, ont été ainsi occultées. En outre bien des femmes défenseuses n'ont même pas été reconnues comme victimes.

Dans les cas, rares au demeurant, où une poignée d'entre celles qui avaient subi les attaques des intégristes armés furent soutenues par les organisations des droits humains, ce fut en

tant que victimes, presque jamais en tant que défenseuses. Les femmes défenseurs des droits humains ont été très largement ignorées. Leur persécution par des acteurs non étatiques intégristes, dont le but était de les punir pour avoir exercé leurs droits fondamentaux, ne fut pas reconnue comme une violation des droits humains des défenseurs.

Durant ces terribles années, toutes les femmes qui ont décidé, malgré les injonctions intégristes, d'exercer leurs droits fondamentaux, c'est-à-dire, par exemple, d'envoyer leurs enfants à l'école publique, de sortir de leurs maisons, d'aller au travail ou de sortir tête nue, n'ont pas été seulement des victimes de la barbarie mais elles ont aussi été des femmes défenseuses des droits humains. Elles devraient être reconnues et honorées comme telles par la communauté internationale.

Des victimes absentes de la scène

Autre conséquence de la focalisation exclusive des organisations des droits humains sur la responsabilité de l'État : les acteurs politiques non étatiques sont exclusivement présentés comme des victimes de la répression de l'État, mais leur responsabilité en tant que violateurs des droits est minimisée. S'il est indéniable que les droits humains des intégristes armés doivent être protégés - y compris leur droit à un procès équitable - contre la torture et la détention arbitraire, etc..., il devrait être tout aussi évident que les droits de leurs victimes également doivent être protégés. Et en outre, en tant que violateurs, les intégristes armés doivent être poursuivis.

Ce n'est pas ce qui s'est passé dans le cas de l'Algérie. Pendant plus

d'une décennie de massacres et de meurtres commis par les GIA, les organisations des droits humains ont persisté à inviter les représentants des intégristes armés et leurs supporters, et eux seuls, à leurs rassemblements, campagnes, tables rondes et conférences. Mais les victimes des intégristes, elles, ont été tout simplement absentes de la scène.

De nombreux rapports de différentes organisations de droits humains sur la violence en Algérie, n'ont eu pour

Parmi les victimes des intégristes armés on dénombre beaucoup de femmes, alors qu'on en trouve moins parmi les victimes de la répression d'État.

source que l'information fournie par ceux qui soutenaient les intégristes, déguisés en défenseurs universels des droits humains. Nos efforts, en tant que femmes défenseuses des droits humains, pour faire se rencontrer les victimes des acteurs non étatiques intégristes et les équipes

d'investigation des organisations internationales de droits humains qui enquêtaient en Algérie, ont eu peu de succès. Les équipes d'investigation se contentaient de centrer leurs rapports sur les victimes de la répression d'État. Quand des rencontres ont effectivement eu lieu, l'information accumulée à ces occasions ne fut pas rendue publique dans les rapports partiels et perdus qui furent par la suite.

Lors du Sommet des Défenseurs des droits de l'homme qui s'est tenu à Paris en 1998, plusieurs organisations internationales des droits humains ont organisé collectivement un lâcher de ballons pour les disparus d'Algérie : 300 ballons blancs portant chacun le nom d'une personne disparue. Toutefois, le tract distribué aux participants internationaux du Sommet spécifiait que ceux dont on célébrait ainsi le souvenir avaient disparu du fait de la répression de l'État - police ou armée. En dépit de notre demande de modification du texte diffusé, de façon à inclure tous les disparus, aucun changement n'a été apporté ni dans la rédaction du tract ni dans le déroulement de la cérémonie. De même, l'association des Familles de disparus qui regroupe les familles de ceux qui ont disparu aux mains de l'État, était officiellement invitée au Sommet. En revanche, l'association des Familles des victimes regroupant les familles des disparus aux mains des forces intégristes non étatiques

La nécessité de stratégies globales

À la Conférence internationale des défenseurs des droits humains des femmes, qui s'est tenue au Sri Lanka en novembre 2005, diverses organisations et personnalités ont reconnu la contribution significative des femmes militantes à la promotion des droits humains en général et les risques sérieux auxquels elles s'exposent (meurtres, enlèvements, viols, disparitions, agressions). Deux décisions prises en 2005 par le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sont venues souligner la nécessité de combattre les violences contre les femmes en mettant en œuvre des stratégies globales.



Faire vivre le réseau Lebret-Irfed

L'association Développement et civilisations a tenu son Assemblée générale le 8 juin 2006 à Paris. 119 membres étaient présents ou représentés. Cette assemblée a finalisé le rapprochement entre les deux associations : Centre Lebret et Irfed. Le choix des orientations porte en particulier sur l'animation du réseau. Il est souhaité que des membres du réseau organisent chaque année des débats sur un thème relatif au développement.

Pour les années à venir l'attention sera portée sur le dialogue, d'une part entre organisations de la société civile (OSC) se référant à des cultures, religions ou histoires différentes et d'autre part entre celles-ci et les autorités publiques. Ces débats seront organisés par des membres du réseau d'une même région et non plus par le Centre Développement et civilisations comme cela a été le cas jusqu'à présent. Cela suppose une décentralisation organisée et une meilleure communication pour laquelle la revue *Développement et civilisations* et le site web sont appelés à jouer un rôle majeur.

En dépit de difficultés financières récurrentes, le président Yves Berthelot a appelé à la mobilisation : « *La pensée de Louis-Joseph Lebret reste vivante et tous ceux qui s'en réclament souhaitent resserrer les liens qui les unissent pour apporter un témoignage qui touche les hommes de notre temps. Faire vivre ce réseau demandera du travail, de l'énergie, de la générosité. Développement et Civilisation - Lebret-Irfed a besoin de tous pour que les liens tissés à travers le monde soient facteurs de paix et de développement.* »

Solidarité Asie - Europe

Le 6^{ème} Forum Asie-Europe de la société civile (*Asia-Europe People's Forum-AEPF*) aura lieu du 3 au 6 septembre à Helsinki, à l'occasion de la 6^{ème} rencontre officielle des chefs d'État de l'Union européenne et des pays du sud-est et de l'est de l'Asie (ASEM VI). Ce Forum aura pour thème : *Construire les solidarités entre l'Asie et l'Europe* et prolongera les débats du forum précédent (Hanoi, 2004). Il abordera les grandes questions politiques qui seront à l'ordre du jour de la réunion des chefs d'État, à savoir : les défis sécuritaires, le dialogue entre cultures et civilisations, le développement durable centré sur l'homme ainsi que l'avenir du processus ASEM.

Lieu de rencontre privilégié entre acteurs de la société civile d'Asie et d'Europe, le Centre Lebret-Irfed s'est impliqué dans les travaux de préparation des forums, en lien avec des partenaires thaïlandais, coréens et indonésiens. Il a contribué à la conception d'ensemble de ceux-ci et préparé plus spécifiquement le troisième sous-ensemble *Démocratie et droits humains*. De plus, il facilitera, comme il l'a fait avec le Vietnam et la Chine, la participation des organisations des pays de l'Europe centrale à partir d'une expérience d'échanges qu'il a organisée à Prague en octobre 2005 (voir compte-rendu disponible au Centre Lebret-Irfed).

Les travaux de AEPF depuis 1996 ainsi que les renseignements pratiques concernant le Forum d'Helsinki peuvent être consultés sur le site web de AEPF : www.aepf.org et celui du Centre Lebret-Irfed : www.lebret-irfed.org

La Bible et le Coran

Rédigé par Serge Lafitte, membre du conseil de rédaction et auteur du précédent numéro de *Développement et civilisations*, ce petit ouvrage richement illustré est à mettre entre toutes les mains.

Il propose au grand public de découvrir, d'une manière simple et accessible, les livres sur lesquels se fondent les trois grandes tradi-

tions religieuses : judaïsme, christianisme, islam. Il offre par ailleurs un double regard sur la Bible, hébraïque et chrétienne, ainsi que sur le Coran.

D'une part en exposant l'interprétation que chacune de ces traditions religieuses fait de ses propres Écritures, tout en montrant ce qui les rapproche et ce qui les dif-

férencie. D'autre part, en présentant les éclairages qu'ont apportés les sciences modernes sur l'histoire de ces écrits et de leur transmission au fil des siècles.

La Bible et le Coran, de Serge Lafitte, Plon, coll. «Petite bibliothèque des spiritualités», 2006, 125p.

Violences au Timor Oriental

Le Centre Lebre-Irfed suit avec une attention particulière ce qui se passe au Timor Oriental, 191^{ème} et dernier pays indépendant de la planète. Le Centre et l'Association de solidarité avec le Timor Oriental (Asto) accompagnent depuis plus de dix ans la lutte des Timorais (cf. *Foi et Développement* n° 278, nov. 1999). www.timorinformations.free.fr

Ceci a donné naissance, après l'indépendance du Timor en 2002, à la création du Centre de développement communautaire (CDC), une association partenaire du réseau Développement et civilisations qui patiemment jette les bases d'un développement local à partir des besoins exprimés par les populations et assure dans ces divers projets un accompagnement et une formation basée sur la « recherche-action ». Le CDC bénéficie de l'apport d'un expatrié, Olivier Langoisseux.

Les violences qui ont éclaté fin avril début-mai 2006, exploitant

des rivalités de clans et des divisions ethniques ancestrales et nécessitant une intervention extérieure pour tenter de « limiter les dégâts », ont fait et font toujours craindre le pire. Une trentaine de victimes, des habitations brûlées, des bâtiments publics partiellement détruits ou saccagés sont à déplorer. La population de la capitale, à plus de 70%, a fui vers les montagnes et les camps de réfugiés.

Une crise aussi violente après quatre ans d'indépendance trouve sans doute son origine dans les divisions ethniques ancestrales, le manque de travail, de nourriture, d'argent, la pauvreté écrasante face à la richesse éclaboussante de nouveaux riches, auxquels s'ajoutent les maladresses de quelques chefs et les ambitions de puissances étrangères. Or le pays reste très fragile et la perspective de l'exploitation du pétrole ne suffit pas à garantir un avenir.

Le défi est de construire une so-

ciété à son rythme, dans un pays de moins d'un million d'habitants, tout en restant ancré dans la réalité régionale faite de grands pays et de grands ensembles. Il appartient aux Timorais d'organiser les rapports entre eux et avec les pays voisins ; ceci ne se dicte pas de l'extérieur mais doit être le fruit de la capitalisation d'expériences et de prises de responsabilités vécues du niveau local jusqu'au niveau national. CDC croit que cela est possible et demande à bénéficier d'autres expériences. Développement et Civilisations veut les aider à concrétiser ce projet.

L'expérience au Timor oriental d'une société civile qui s'organise avec les pouvoirs politiques et économiques est pleine d'enseignements pour bien d'autres sociétés en recherche d'équilibre et de stabilité. Et réciproquement, les travaux de Développement et civilisations sur les rapports société civile / pouvoirs publics peuvent être utiles au Timor Oriental.

Le Centre de documentation

Le Centre de documentation Lebre-Irfed est membre de RITIMO (Réseau des centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale) www.ritimo.org. A ce titre il a participé :

- le 18 mai 2006, pour la deuxième année consécutive, au Salon national de l'humanitaire. Ce salon qui s'est tenu à Cergy Pontoise (Région parisienne) est un espace de rencontre et d'échange entre les différents acteurs de la solidarité internationale : associations, entreprises et visiteurs.

- les 2, 3 et 4 juin 2006 à l'Assemblée générale de Ritimo, organisée cette année par le centre RTM (Rencontre avec le tiers monde) à Draguignan.

Le Fonds historique du Centre de documentation

Il couvre la période 1940-1980. Une partie de ce fonds est en cours de traitement. Il s'agit de divers travaux menés par l'Irfed dans les années 60 sur grands chantiers de planification du développement, notamment Liban, Sénégal, Tchad, Guinée-Bissau, Brésil, Viêt-Nam et Colombie. La relative au Sénégal se divise en quatre bran-

ches correspondant aux différents projets conduits par l'Irfed dans ce pays. Tout d'abord les plans de développement. Cet ensemble est composé d'études et de recherches effectuées par l'Irfed de 1958 à 1969 sur la planification puis régionale du Sénégal (aménagement du territoire).

Puis le projet d'enseignement moyen pratique, mené de 1971 à 1980 dans le cadre d'une réforme de l'enseignement au Sénégal (documents à propos de réflexions engagées sur des méthodes d'enseignement alternatives ainsi que leurs mises en application). Et enfin les projets d'animation (entrepris en 1963 et ayant évolué en parallèle des différents plans de développement) et d'éducation. Des documents sur les missions engagées au Tchad sont également disponibles (études sur la manière de transformer l'économie du pays dans le sens de la participation).

Ces différents dossiers sont organisés de manière chronologique, dans le but de pouvoir découvrir les multiples réalisations de l'Irfed cette époque. Avis aux amateurs pour possible consultation au 49, rue de Glacière